RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 - 921 DU 24 AVRIL 2024

portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société béninoise de Production d'Electricité SA

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-05 du 1^{er} avril 2020 portant code de l'électricité en République du Bénin ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022;
- vu le décret n° 2020-565 du 02 décembre 2020 portant création de la Société béninoise de Production d'Electricité SA et approbation de ses statuts, tel que modifié par le décret n° 2022-572 du 19 octobre 2022;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu le décret n° 2024-896 du 17 avril 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines,
- sur proposition du Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 avril 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société béninoise de Production d'Electricité SA, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Fabrice Emilien Adéoyé MARCOS**, représentant du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines ;



- monsieur **Arnaud Yémalin Bruno ZANNOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Orou Hermann TAKOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Alastaire Sèna ALINSATO**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur **Adam Abou-Bakr K. O. PINTO**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable.

Article 2

Le mandat des membres du Conseil d'administration de la Société béninoise de Production d'Electricité SA est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 3

Le Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 24 avril 2024

Patrice I ALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances.

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat Le Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines.

Samou SEIDOU ADAMBI

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; C.COM 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; MEEM 2; MEF 2; AUTRES MINISTERES 19; SGG 4; INTERESSES 5; JORB 1.